



**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION  
ENVIRONNEMENTALE UNIQUE**

*Description du projet*


**Bésingrand/ Pardies (64)**

**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE  
D'UNE INSTALLATION CLASSEE**

**Projet de construction d'un entrepôt logistique  
LIDL**

**Étape 3:  
DESCRIPTION DU PROJET**

**Fichier 1 : Description du projet**

	<p style="text-align: center;"><b>DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE</b></p> <p style="text-align: center;"><i>Description du projet</i></p>	<p style="text-align: center;"><b>Bésingrand/ Pardies (64)</b></p>
---	---	--

La société LIDL souhaite implanter une base logistique dans la ZI localisée sur les communes de Pardies et Bésingrand (64).

### Activités logistiques

L'entrepôt sera exploité par LIDL SNC pour le stockage de produits de grande consommation (ex : produits secs et frais, conserves, produits d'entretien, jouets, cosmétiques ...).

L'activité générique d'un entrepôt est la suivante :

- 1 - Réception par camions,
- 2 - Déchargement et tri si nécessaire,
- 3 - Stockage (temps de stockage variable en fonction des produits et des destinations),
- 4 - Division des lots au niveau des zones de préparation,
- 5 - Expédition par camions vers les points de vente.

Le chargement et le déchargement des semi-remorques s'effectuent par l'intermédiaire de chariots élévateurs.

**Aucune fabrication ne sera réalisée sur le site (absence de procédé).**

## **1. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS ENVISAGEES**

Le terrain comprendra (cf. **plan de masse Etape 8**) :

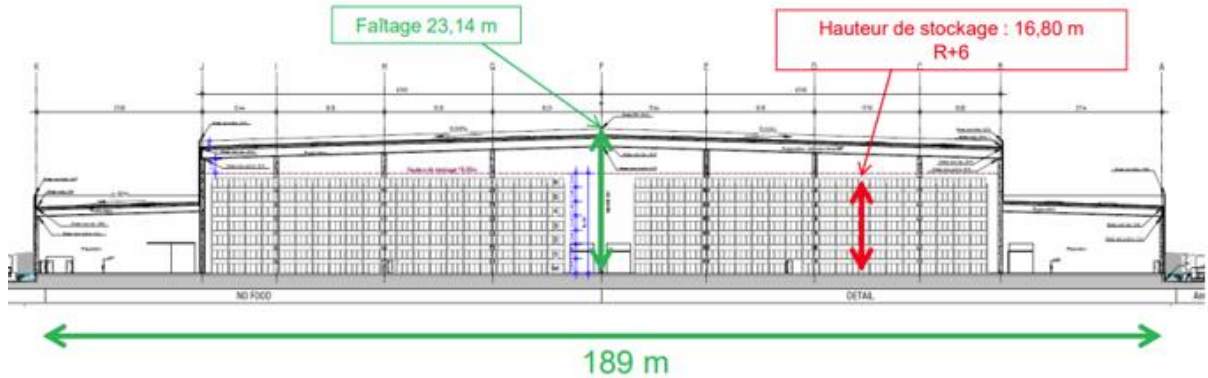
- Un entrepôt logistique composé de :
  - 6 cellules de stockage de produits secs,
  - 4 cellules de stockage de produits frais et surgelés,
  - 1 cellule déchets,
  - De bureaux et locaux sociaux,
  - Des locaux techniques (local électrique, chaufferie, groupes électrogènes, groupes froids ammoniac ...)
- Une aire de stockage hydrogène
- Un auvent en zone déchets
- Un poste de garde,
- Un local sprinklage
- Des réserves d'eau incendie,
- Des voiries et places de stationnement VL et PL,
- Des bassins de régulation des eaux pluviales et de confinement des eaux incendie,
- Des espaces verts.

L'emprise au sol des constructions représentera environ 86 085 m<sup>2</sup> soit 32.2 % de l'emprise totale du site (267 273 m<sup>2</sup>).

La hauteur au point le plus haut de la toiture du bâtiment (hors mur séparatif dépassant en



toiture) sera de 23.14 m au faîtage (cf. coupe transversale du bâtiment)



La surface de voiries, et parkings sera d'environ 60 466 m<sup>2</sup>.


Les surfaces imperméabilisées du site représenteront 150 341 m<sup>2</sup>, soit 56.4% de l'emprise totale.

Les espaces verts, les noues végétalisées ainsi que les merlons paysagers représenteront environ 116 470 m<sup>2</sup>.

## 2. MATIERES COMBUSTIBLES ENTREPOSEES HORS PRODUITS DANGEREUX

Les produits stockés pourront être :

Rubriques	Type de produits	Exemple de famille de produits
1511	Produits frais et surgelés	Fruits, fleurs, légumes, viandes
1510	Produits banals de grande consommation	Biscuiteries, pâtes alimentaires, laits, eaux, vins, boissons non alcoolisées ou de titre en alcool inférieur à 40°C, vaisselle, électroménager, outillage, jouets, articles sports, textiles en laine ou coton
1530	Papiers et cartons	Livres, emballages carton, papiers, journaux
1532	Marchandises à base de bois	Palettes, jouets bois, outillage, matériels de cuisine
2662/2663	Produits composés de matières plastiques	Appareils électroniques, jouets, outillage, CD, DVD, textiles Emballages produits
4801	Produits banals de grande consommation	Charbon de bois

	<p style="text-align: center;"><b>DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE</b></p> <p style="text-align: center;"><i>Description du projet</i></p>	<p style="text-align: center;"><b>Bésingrand/ Pardies (64)</b></p>
---	---	--

La quantité de matières combustibles par palettes sera très variable en fonction des produits stockés.

Le plan d'implantation des racks est présenté **en Etape 8**.

### **Hauteur libre :**


Pour les cellules de produits secs la hauteur libre de stockage sera de 16.8 m, hormis pour la cellule 12 (rack dynamique), la hauteur de stockage est de 14.65 m.

Pour les cellules de gels, présentant un stockage en rack, la hauteur libre de stockage sera de 16.8 m. Les cellules frais (1 et 2) et la cellule déchet (3) présenteront principalement un stockage en masse sur 1 ou 2 hauteurs de palettes.

### **Calculs des quantités de matières combustibles :**

Les hypothèses prises en compte sont les suivantes :

- La rubrique 1510 considère le volume des bâtiments utilisés pour l'entreposage des matières combustibles qui se calcule en fonction de la géométrie des locaux (volume total du bâtiment à défaut du volume au faîtage),
- Le nombre de palettes est établi sur la base du plan d'implantation des racks (cf. **Etape 8**) et des données fournies par l'exploitant,
- La quantité totale de matières combustibles est calculée sur la base majorante de 700 kg de matières combustibles par palette standard,
- 
- Le volume maximal stocké est établi sur la base d'environ 1,73 m<sup>3</sup>/palette (1,2 m x 0,8 m x 1,8 m)

	<b>DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE</b>  <i>Description du projet</i>	<b>Bésingrand/ Pardies (64)</b>
---	--	---------------------------------

La capacité maximale de stockage des cellules sera de :

Cellules	Surface utile (m <sup>2</sup> )	Volume total de la cellule (m <sup>3</sup> )	Type de stockage	Nombre d'équivalent palettes (en unité)	Quantité de matières combustibles stockées (tonne) <i>(1 palette = 700 kg)</i>	Volume maximal stocké (m <sup>3</sup> )
Cellule 1 (Frais + VV)	8 987	183113,8	Racks + masse	4944+1476 =6420	4494	11 106.6
Cellule 2 (FL)	8 991	184179,6	Masse	2979	2085.3	5153.7
Cellule 3 (Déchets)	6 236	120283,3	Masse	1778	1244.6	3075.9
Cellule 4 (Surgelé)	4 377	103390,2	Racks	11 618	8132.6	20 099.1
Cellule 5 (Surgelé)	4 257	103390,2	Racks			
Cellule 8 (Consomag)	2 149	44443,8	Racks	2190	1533	3788.7
Cellule 9 (chocolat)	2 118	44186,6	Racks	2449	1714.3	4236.8
Cellule 10 (NF)	5 756	118581,4	Racks	7272	5090.4	12 580.6
Cellule 11 (détail)	5 755	117895,2	Racks	21 774	15 241.8	37 669.0
Cellule 13 (Détail)	11 501	234439,7	Racks			
Cellule 12 (Masse)	11 501	235804,3	Racks dynamiques	2278+7840= 10 118	7082.6	17 504.1
<b>Total (arrondi)</b>	<b>71 628</b>	<b>1 489 708</b>	<b>/</b>	<b>66 598</b>	<b>44 618.6</b>	<b>115 214.5</b>

#### ❖ Rubrique ICPE 1510 :


Le volume total pris en compte sous la rubrique 1510 sera de 1 489 708 m<sup>3</sup>. Le tonnage pris en compte sera égal à 44 618.6 t.

Les différentes activités incluses dans cette rubrique sont :

- Les matières plastiques : 200 m<sup>3</sup>
- Le papier, cartons et matériaux combustibles analogues : 300 m<sup>3</sup>
- Le bois sec et sous matériaux combustibles analogues : 250 m<sup>3</sup>
- Les produits frais et gel représenteront 36 350 m<sup>3</sup>

#### ❖ Rubrique ICPE 4801 : Charbon de bois

La quantité totale de charbon de bois susceptible d'être stockée sera maximum de 80 t. Le charbon de bois sera entreposé au niveau des cellules 10, 11, 12 et 13.


	<b>DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE</b>  <i>Description du projet</i>	<b>Bésingrand/ Pardies (64)</b>
---	--	---------------------------------

### 3. PRODUITS DANGEREUX

Des produits dangereux tels que définis à l'article 3 du règlement (CE) n° 1272/2008 seront stockés sur le site.

Il s'agira de produits de type grande consommation :

Rubrique ICPE	Type de produits	Exemples	Quantité max stockée	Forme physique	Conditionnement	Modalité de stockage	Cellules concernées
4510	Produits dangereux pour l'environnement	Peinture, Javel, produits de traitement du bois, insecticides	60 t	Liquide	Contenants en plastique ou métallique	Rack	13 Sous cellule spécifique « Produits dangereux pour l'env »
4511			10 t	Liquide			
4331	Liquides inflammables	Peinture, Enduits, Lasures, colles	20 t	Liquide	Contenants en plastique, métalliques, verre	Rack	8 à 13
4320	Gaz inflammable / Aérosol	Aérosols peintures, produits entretiens, Antirouille, spray...	50 t	Aérosol	Aérosols, contenant métallique	Rack	13 Sous cellule spécifique aérosols
4321			5 t				
4718	Gaz	Briquets	1,5 t	Liquide	Briquets	Rack	8 à 13
1450	Solides facilement inflammables	Allume-feu	10 t	Solide	Contenants en plastique ou métalliques	Rack	8 à 13
4755-1	Alcools de bouche	Vins, bières...	100 t	Liquide	Contenants en plastique, métalliques, verre	Rack	8 à 13
4755-2	Alcools de bouche	Pastis, rhum, ...	95 t				
4741	Hypochlorite de sodium	Produits d'entretien	30 t	Liquide	Contenants en plastique ou métallique	Rack	13 Sous cellule spécifique « Produits dangereux pour l'env »

	<p style="text-align: center;"><b>DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE</b></p> <p style="text-align: center;"><i>Description du projet</i></p>	<p style="text-align: center;"><b>Bésingrand/ Pardies (64)</b></p>
---	---	--

## 4. UTILITES

### ❖ *Rubrique ICPE 2925 : Atelier de charge d'accumulateurs*

Le site sera équipé d'un local de charge de batteries pour l'alimentation des engins de manutention.

Les batteries utilisées seront des batteries ouvertes au plomb susceptibles de dégager de l'hydrogène pendant les opérations de charge.

La puissance maximale de courant continu utilisable dans ce local de charge sera d'environ **1 000 kW**.

### ❖ *Rubrique ICPE 4715 : Installation d'alimentation des chariots élévateurs à hydrogène*

Le site disposera à l'intérieur de l'entrepôt d'installations de distribution des chariots élévateurs à l'hydrogène. La quantité maximale journalière distribuée sera d'environ 60 kg/j.

Les chariots sont équipés d'un réservoir à hydrogène gazeux. Il s'agit en général de chariots élévateurs ou de transpalettes, équipés d'un module pile à combustible dit « PAC »

L'installation de distribution sera alimentée à partir d'une aire de stockage extérieure à l'entrepôt composée de :

- une cuve tampon aérienne d'une capacité de 76 kg d'hydrogène ;
- Une aire de ravitaillement alimentée par citernes mobiles (quantité max présente : 404 kg).

La quantité maximale d'hydrogène présente au sein de l'installation sera de 480 kg.

### ❖ *Rubrique ICPE 1185 : Emploi de fluide frigorigène*


Les bureaux accolés à la plateforme logistique seront équipés de climatisations (pompes à chaleur).

Le fluide réfrigérant employé sera non inflammable et non toxique (de type R410A ou équivalent).

La quantité de fluide réfrigérant contenu dans chaque équipement sera supérieure à 2 kg. La quantité cumulée de fluide sera de **113 kg**.

### ❖ *Rubrique ICPE 2910 : Installations de combustion*

Le maintien en température des cellules sera assuré par une chaudière fonctionnant au gaz d'une puissance de 1,9 MW.

	<b>DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE</b>  <i>Description du projet</i>	<b>Bésingrand/ Pardies (64)</b>
---	--	---------------------------------

Le bâtiment disposera d'une installation sprinkler secourue par un groupe diesel sur batteries d'une puissance de 0,8 MW.

La puissance du groupe électrogène de secours sera de 1,9 MW (fonctionnement de moins de 500h/an).

La puissance totale des installations de combustion présentes sur le site sera de **2.5 MW.**

❖ **Rubrique ICPE 4734 : Stockage carburants**

Le stockage de carburants est décrit dans le tableau suivant.

Localisation	Nombre de cuve	Type	Contenant	Utilisation	Catégorie	Quantité stockée
Local sprinkler	2	GNR (Gasoil non routier)	Réservoir aérien	Alimentation groupe moto-pompe sprinkler	C	2 t
Local groupe électrogène	1	GNR	Réservoir enterré	Alimentation groupe	C	20 t
						22 t

La capacité de stockage de carburant sera de 22 t.

Nota : Le site ne disposera pas d'aire de distribution de carburants (GPL, gasoil et GNR).

❖ **Rubriques ICPE 2920 et 4735 : Emploi et stockage d'ammoniac**

Le site disposera d'une salle des machines pour la production centralisée de CO<sub>2</sub> à fluide de -38°C (frigoporteur pour les chambres froides).

Le fluide frigorigène utilisé sera le NH<sub>3</sub> (ammoniac).

La charge totale d'ammoniac présente dans l'installation sera de **2.5 t.**

A noter que certains récipients présenteront plus de 50 kg d'ammoniac.


Ces installations seront équipées de tours aéroréfrigérantes visées par la rubrique ICPE 2921.

❖ **Rubrique ICPE 2921 : Condenseurs évaporatifs**

Des condenseurs évaporatifs Air/Eau associés à l'installation d'ammoniac seront implantés en toiture de la salle des machines.

Ces équipements sont assimilés à des dispositifs de dispersion d'eau dans un flux d'air et présenteront une puissance évacuée totale de l'ordre de 4000 kW.



	<b>DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE</b>  <i>Description du projet</i>	<b>Bésingrand/ Pardies (64)</b>
---	--	---------------------------------

❖ **Rubrique ICPE 4718 : Gaz inflammables liquéfiés**

Le site LIDL stockera des bouteilles de propane dédiées au fonctionnement notamment des autolaveuses du site. Elles seront stockées dans un cadre sur dalle extérieure clôturée et déportée du bâtiment Entrepôt.

La quantité en stock sera limitée à 0,5 t.


❖ **Rubriques ICPE 2711, 2713, 2714, 2716 et 2718 : Déchets**

Le site réceptionnera pour transit, regroupement et tri des déchets non dangereux et dangereux en provenance de différents sites desservis.

Le but est de faciliter la gestion des transports de déchets et permettre par exemple l'utilisation de gros porteurs pour les transports à longue distance.

Les flux de déchets, réceptionnés au niveau de la cellule 3, sont présentés dans le tableau suivant :

Nature des déchets réceptionnés sur le site (Code nomenclature)	Origine/ Provenance	Quantité maximale stockée sur le site	Contenant	Lieu d'entreposage	Rubrique ICPE concernée
Déchets non dangereux (bois, plastiques, cartons, papiers, ...)  (03 01 01, 03 01 05, 03 03 01, 03 03 07, 03 03 08, 12 01 05, 15 01 01, 15 01 02, 15 01 03, 15 01 06, 15 01 09...)	Magasins LIDL desservis	500 m <sup>3</sup>	Balles, masse	Cellule 3	2714
Métaux ferreux  (17 04 05, 07 04 07, 16 01 17...)  Métaux nobles (cuivre, zinc, aluminium, inox...)  (17 04 01, 17 04 02, 17 04 03, 17 04 04...)		40 m <sup>2</sup>	Bennes, palettes		2713
Déchets alimentaires type biodéchets, pain  (20 02 01...)		110 m <sup>3</sup>	Bennes dédiées		2716
Batteries, piles  (16 06 01*, 16 06 02*)		0,95 t	Fûts		2718
DEEE  (16 02 14)		20 m <sup>3</sup>	Palettes		2711

	<p align="center"><b>DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE</b></p> <p align="center"><i>Description du projet</i></p>	<p align="center"><b>Bésingrand/ Pardies (64)</b></p>
---	---	---

Les DEEE et les déchets dangereux ne sont pas transformés/traités sur site, mais uniquement triés pour les acheminer dans la filière de traitement.

Les opérations de déconditionnement / reconditionnement (mise en balle, filmage...) ne conduiront pas au mélange de déchets de nature et catégorie différentes.

Le compactage (mise en balle ou par bras mécaniques) est une activité de conditionnement des déchets inhérent à l'opération de collecte et ne nécessite pas un autre classement 279X.

## 5. AUTRES ACTIVITES

### Installations électriques :

L'entrepôt sera alimenté à partir du réseau HTA via des transformateurs sans PCB.

Le site ne disposera pas d'éolienne.

### Installation de compression :

L'établissement disposera d'un compresseur dont la puissance totale installée sera de 75 kW. La pression du réseau sera maintenue à 7 bars.

A noter que cette installation ne rentre pas dans le champ d'application de la rubrique 2920.

### Panneaux photovoltaïques :

La société LIDL souhaite implanter en toiture des cellules des panneaux photovoltaïques et des ombrières au niveau des parkings des véhicules légers.

Les puissances visées par l'installation photovoltaïque seront :

- 2 600 kWc en toiture de l'entrepôt
- 855 kWc en ombrière sur l'aire de stationnement Véhicules légers

L'implantation des différents modules (en toiture) et des locaux techniques sont présentés en **étape 8**.

Nota : La puissance installée sera inférieure à 50 MW (installation non concernée par l'article L311.1 du Code de l'énergie).

Sur le bâtiment, les modules photovoltaïques seront fixés mécaniquement au complexe d'étanchéité.

Dans le cadre de cette centrale photovoltaïque, des onduleurs seront installés dans des locaux spécifiques.